

19 Avenue du Bordelet
30200 BAGNOLS SUR CEZE

☎ 04 66 39 66 00
✉ ce.0300055x@ac-montpellier.fr

☎ 04 66 39 66 08
✉ viescolaireb2v@gmail.com

Que faire en cas de contamination à la COVID-19 ?

Les cas Positifs :

L'élève cas confirmé ne doit **pas** se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites :

- S'agissant des élèves **de moins de 12 ans**, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves **de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet**, l'isolement est de **7 jours**. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

- S'agissant des élèves **de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet**, l'isolement est de **10 jours**. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement.

Dans les situations où un élève ou un personnel présente des symptômes évocateurs d'une infection à la Covid-19, il est isolé dans une pièce de l'école ou de l'établissement dans l'attente de la prise en charge par la famille de l'élève.

Les cas contacts :

Suite à la survenue d'un cas confirmé, le chef d'établissement prévient l'ensemble des élèves et leur famille ainsi que les personnels de la classe concernée par tout moyen (affichette, communication via les logiciels ou carnet de vie scolaire, courriel ou courrier) sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné.

Cette information mentionne le nom de l'école ou de l'établissement et vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé.